

## **Exonhit réussit une augmentation de capital réservée de 1,49 million d'euros dans le cadre de la Loi TEPA et lance une seconde augmentation de capital réservée**

- Clôture par anticipation de la période de souscription après exercice de l'option de sur-allocation
- Ouverture le 1<sup>er</sup> août 2011 d'une seconde augmentation de capital réservée d'environ 870.000 euros dans le cadre de la Loi TEPA

**Paris, France – le 27 juillet 2011** – Exonhit, société de biotechnologie axée sur la médecine personnalisée et cotée sur NYSE Alternext à Paris (ALEHT), annonce avoir réalisé avec succès une augmentation de capital réservée d'un montant de 1,49 million d'euros, après exercice de l'option de sur-allocation, auprès de différents investisseurs dans le cadre du dispositif fiscal dit « Loi TEPA ». Le produit financier de cette opération sera affecté au fonctionnement général de l'entreprise.

Cette augmentation de capital s'est faite par émission de 782.718 actions nouvelles, après exercice de l'option de sur-allocation, au prix unitaire de 1,90 euro par action, soit une dilution de 2,35% par rapport aux 33.336.579 actions actuellement en circulation. Cette opération, dirigée par H. et Associés, a été réalisée conformément à l'autorisation votée par l'Assemblée générale mixte du 10 mai 2010 (quinzième résolution).

« Au vu du succès de cette levée de fonds réalisée dans des conditions de marché peu favorables, nous avons décidé de lancer une seconde augmentation de capital réservée dans le cadre de la Loi TEPA, selon les mêmes modalités », a déclaré le D<sup>r</sup> Loïc Maurel, Président du Directoire d'Exonhit.

Exonhit lance une seconde augmentation de capital réservée d'un montant de 869.998,60 euros (prime d'émission comprise), susceptible d'être portée à 1.000.498,20 euros en cas d'exercice de l'option de sur-allocation, selon les modalités décidées par le Directoire de ce jour. Cette opération, également dirigée par H. et Associés, est réservée aux investisseurs intéressés par une réduction de leur ISF dans le cadre de la Loi TEPA.

La période de souscription débutera le 1<sup>er</sup> août 2011 et sera ouverte jusqu'au 19 septembre 2011. Le prix d'émission a été fixé à 1,90 euro par le Directoire, dans le cadre de la quinzième résolution votée par l'Assemblée générale mixte du 10 mai 2010. Les demandes de souscription seront traitées par ordre d'arrivée, selon la règle du « premier arrivé, premier servi ». La Société se réserve le droit de clôturer l'opération par anticipation si la somme de 869.998,60 euros est atteinte avant le 19 septembre 2011.

Cette seconde augmentation de capital représenterait la création de 457.894 titres nouveaux portés à un maximum de 526.578 titres nouveaux en cas d'exercice de l'option de sur-allocation, soit une dilution maximum de 1,58%.

Les modalités pratiques de souscription sont disponibles sur le site de la société [www.exonhit.com](http://www.exonhit.com), rubrique « Investisseurs / Augmentation de capital TEPA 2011 ».

Cette émission d'actions ne constitue pas une offre au public et n'a, en conséquence, pas été soumise à la procédure de visa de l'Autorité des marchés financiers.

### **A propos de la Loi TEPA**

L'article 16 de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite « Loi TEPA », modifiée par la loi de finances pour 2011 (loi 2010-1657 du 29 décembre 2010, art. 38), permet une réduction d'ISF égale à 50% des sommes investies dans certaines PME éligibles dans la limite de 45 000 euros (soit un versement maximum de 90 000 euros). Afin de pouvoir bénéficier de cette réduction, le souscripteur doit conserver les titres acquis pendant une période minimale de 5 ans.

En outre, les actions nouvelles Exonhit souscrites dans ce cadre ne rentrent pas dans le patrimoine du souscripteur. Elles seront exonérées d'ISF, au titre de l'année 2012 et des années suivantes, sans limitation de montant et sans engagement de conservation.

### **A propos d'Exonhit**

Exonhit (Alternext : ALETH) est une société de biotechnologie axée sur la médecine personnalisée qui développe des produits thérapeutiques et diagnostiques ciblés et innovants, dans l'oncologie et la maladie d'Alzheimer. La Société a une stratégie de développement équilibrée, avec des programmes de recherche internes et des collaborations stratégiques, notamment avec Allergan.

Exonhit est basée à Paris et a une filiale américaine à Gaithersburg dans le Maryland. La Société est cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris et fait partie de l'indice NYSE Alternext OSEO Innovation. Pour toute information complémentaire, visitez le site : <http://www.exonhit.com>.

### **Avertissement**

*Ce communiqué comporte des éléments non factuels, notamment et de façon non exclusive, certaines affirmations concernant des résultats à venir et d'autres événements futurs. Ces affirmations sont fondées sur la vision actuelle et les hypothèses de la Direction de la Société. Elles incorporent des risques et des incertitudes connues et inconnues qui pourraient se traduire par des différences significatives au titre des résultats, de la rentabilité et des événements prévus.*

*En outre, Exonhit, ses actionnaires et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, conseils et salariés respectifs n'ont pas vérifié l'exactitude des, et ne font aucune déclaration ou garantie sur, les informations statistiques ou les informations prévisionnelles contenues dans le présent communiqué qui proviennent ou sont dérivées de sources tierces ou de publications de l'industrie ; ces données statistiques et informations prévisionnelles ne sont utilisées dans ce communiqué qu'à des fins d'information.*

### **Contacts**

**Exonhit**  
Corinne Hoff  
01 58 05 47 04  
corinne.hoff@exonhit.com

**H. et Associés – Groupe Philippe Hottinguer**  
Nicolas Déhais  
01 55 04 05 51  
nicolas.dehais@h-associes.com